



❖ Définition et enjeux de la culture

↳ DEFINITION

« La culture peut être définie comme l'ensemble des rites, des formes symboliques, des œuvres matérielles, psychiques, diverses par lesquelles les humains se socialisent et pensent leur façon de vivre en société, dans l'espace et le temps.

La culture peut à la fois désigner une idéologie des valeurs, ou un système d'idées et d'objets, et une formation du jugement et à l'esprit critique. »

↳ ENJEUX

Aucune société ne peut se passer de la transmission des savoirs et des connaissances théoriques, pratiques, éthiques, scientifiques, techniques, morales et politiques. Sinon, elle s'affaiblit et oublie ce qu'est la structure et lui donne puissance et souveraineté. Il y a donc une **nécessité de la transmission et du contrôle de la « culture »** à (re-)produire à l'Ecole (et ailleurs).

❖ La culture à l'école

L'éducation artistique et culturelle est une mission prioritaire du MENESRS (ministère de l'éducation nationale des études supérieures et de la recherche). Elle est indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances.

↳ DANS LES TEXTES

◇ La circulaire du 29/04/2008 est un premier pas dans le développement de l'éducation artistique et culturelle. Elle permet **d'inclure l'enseignement de l'histoire des arts** aux programmes.

Cet enseignement portera sur l'ensemble du champ artistique et culturel, y compris dans sa dimension scientifique et technologique. Il aura pour objectif l'acquisition par les élèves de repères historiques et méthodologiques indispensables à la compréhension des œuvres, et prendra appui sur le contact direct avec celles-ci.

◇ La circulaire du 09/05/2013 permet de définir les principes et modalités de mise en œuvre du **PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle)**.

◇ La loi du 08 juillet 2013 rend obligatoire le PEAC

◇ Arrêté du 07/07/2015 fixe les objectifs de formation et les repères de progression à la mise en œuvre de ce parcours.

◇ Le socle commun de connaissances de compétences et de culture : L'éducation artistique et culturelle contribue à l'acquisition d'une culture commune telle qu'elle est définie dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dans les cinq domaines de formation constitutifs du socle.



Quels objectifs ?

- Fournir un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, dans le respect initiatives de l'ensemble des acteurs concernés.
- Diversifier et élargir les domaines artistiques abordés à l'école en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine.
- Articuler les différents temps éducatifs et en tirer parti, en facilitant un travail convergent des différents acteurs et structures contribuant à l'éducation artistique et culturelle
- Donner sens et cohérence à l'ensemble des actions et expériences auxquelles l'élève prend part dans le cadre d'enseignements ou d'actions éducatives, le parcours n'étant pas une simple addition ou juxtaposition d'actions et d'expériences successives et disjointes, mais un enrichissement progressif et continu

Quelles modalités d'application ?

- **Des partenaires et des concertations**

Des partenaires extérieurs sont concernés, tant humains qu'institutionnels: bibliothèques, artistes, associations, musées, DRAC (direction régionale des affaires culturelles)...

Une concertation entre ces différents partenaires est essentielle afin de construire une offre éducative cohérente à destination des jeunes. Le **conseil des maîtres** fait des propositions pour assurer la diversité et la progressivité des parcours des élèves. Les actions culturelles sont inscrites dans le **projet d'école**. Le **conseil école-collège** doit permettre de réfléchir à la complémentarité et à la progressivité des parcours sur l'ensemble de la scolarité obligatoire (pour éviter des redondances ou des manques).

- **Des projets**

Le parcours d'éducation artistique de l'élève est jalonné de **projets** organisés sur les différents temps, scolaire, périscolaire et extrascolaire. Ils sont fondés sur la **participation et l'implication des élèves**.

Cette **démarche de projet** favorise l'accroissement de **l'autonomie** et la **prise de responsabilité au sein d'un groupe**, le recours à l'expérimentation, au tâtonnement, l'observation partagée et la communication, le développement de la **créativité** par l'émulation, **l'engagement** et **l'implication** personnelle, le **plaisir** à travailler ensemble à un projet commun, le **respect** des élèves entre eux, en particulier l'égalité entre les filles et les garçons.

- **Recommandations didactiques et pédagogiques**

- Apprendre à voir, entendre, sentir
- Favoriser la pratique plutôt que la théorie
- Stimuler la curiosité par les activités
- Se centrer sur la personnalité du jeune
- Valoriser l'effort et la réussite
- Développer le jugement critique dans tous les secteurs disciplinaires
- Apprendre le respect de l'autre, de soi, du collectif
- Marquer la complémentarité entre ce qu'on apprend à l'école et le monde extérieur - Rendre familier le patrimoine culturel
- S'appuyer sur les compétences des partenaires extérieurs

Quel contenu ?

3 champs :

- **Des rencontres** : directes et indirectes, avec des œuvres artistiques, des objets patrimoniaux, des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture, des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...
- **Des pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés
- **Des connaissances** : repères, lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

Durant son PEAC (du primaire au lycée), l'élève doit explorer les **grands domaines des arts et de la culture** dans leurs manifestations patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, nationales et internationales.

Six domaines :

- Art de l'espace
- Art du langage
- Art du quotidien
- Art du son
- Art du spectacle
- Art du visuel

Quels outils ?

- **Le guide pour la mise en œuvre du PEAC** (eduscol)
- **FOLIOS** : une application nationale permettant de qualifier les 4 parcours éducatifs des jeunes (PA, PEAC, PC, PS). Outil de suivi régulièrement renseigné gardant trace des rencontres faites, des pratiques expérimentées et des références acquises, pour que l'élève puisse conserver en mémoire son parcours et se l'approprier pleinement.
- **Le pass' éducation** (gratuité des musées et monuments nationaux) : pour permettre aux enseignants de préparer dans des conditions optimales leurs projets éducatifs et pédagogiques.
- **La charte pour l'éducation artistique et culturelle** :



↳ DISPOSITIFS ET ACTIVITES

• Ecole ouverte

Opération mise en place depuis 1991 qui consiste à **accueillir au sein des collèges et lycées pendant les vacances scolaires** ainsi que les mercredis et samedis, des enfants et jeunes **qui ne partent pas en vacances** (s'adresse prioritairement aux REP).

De nombreuses **activités éducatives** dans les domaines scolaire, **culturel**, sportif et de loisirs sont proposées.

• Classe à projet artistique et culturel (PAC)

Instaurée en 2001 et toujours d'actualité, elle permet à l'enseignant de proposer, dans le cadre à la fois des horaires et des programmes, **une expérience artistique et culturelle pour tous les élèves** de la classe. Elle se déroule avec **le concours d'artistes et de professionnels de la culture qui interviennent entre 8 et 15 heures** par an. Elle permet **une diversification au-delà des domaines traditionnels obligatoires** (éducation musicale et arts plastiques) en s'ouvrant à l'architecture, au cinéma et à l'audiovisuel, à la danse, au design, à la littérature, au patrimoine, à la photographie, au théâtre...

Le rectorat et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) valident les contenus et les financements des classes à PAC.

• Ecole et cinéma

Depuis 1994, ce dispositif offre aux élèves de la **GS au CM2** une **initiation au cinéma** par la projection en salle d'un programme annuel de films et par son accompagnement pédagogique mené par les enseignants et les partenaires culturels.

La plateforme pédagogique **Nanouk**, conçue et développée par « **Les enfants de cinéma** », offre documents pédagogiques, extraits de films et outils innovants pour travailler sur les œuvres.

NANOUK s'organise autour de trois espaces :

1 espace « en famille » destiné à la consultation publique, donc aux parents.

1 espace « enseignant », réservé uniquement aux enseignants et aux partenaires culturels

1 espace « à l'école » dédié aux utilisations pédagogiques dans le cadre scolaire

⇒ Objectifs :

- **Remettre au cœur de la pédagogie des enseignants le cinéma** grâce à la mise en réseau d'extraits de films vus en salle de cinéma.
- **Développer la sensibilité artistique des enfants et poser les jalons d'une culture cinématographique.**
- Une démarche pédagogique qui privilégie **l'approche sensible et personnelle du spectateur** tout en travaillant les notions de cinéma, par exemple le point de vue.

• Projets de réalisations d'oeuvres ou de spectacles par les élèves

• Sorties théâtrales, spectacles de danses, muséales..